

# Infos BOTANS



Septembre 2018

## Mairie de Botans

☎ 03 84 21 54 12

secretariat@mairie-botans.com  
<http://www.mairie-botans.com/>

### Heures d'ouverture au public en septembre

- *Mardi de 18 h à 19 h*
- *Samedi de 10 h 00 à 11 h 30*

### Heures d'ouverture à partir du 1<sup>er</sup> octobre

- *Mardi de 17 h à 18 h*
- *Samedi de 10 h 00 à 11 h 30*

### ***NOUVEAUX HORAIRES d'OUVERTURE du SECRETARIAT MAIRIE***

A compter du 1<sup>er</sup> octobre, les heures d'ouverture du secrétariat changent.

Voir nouveaux horaires ci-dessus

Les personnes désirant se rendre au secrétariat pendant les heures de travail du secrétaire pourront le faire en prenant préalablement rendez-vous par téléphone.

### ***EMPLOI des SAISONNIERS***

Merci aux jeunes qui ont participé cet été à l'entretien de la commune. Même s'ils ont eu très chaud, tous ont effectué avec sérieux les tâches qui leur ont été confiées.

### ***CONCOURS de PETANQUE 2018 à SEVENANS***

Merci aux botanaises et botanais qui ont participé au concours de pétanque  
Bravo à notre équipe féminine Florence/Agnès qui s'est classée deuxième.  
Le Challenge 2018 a été gagné par BANVILLARS pour la 3<sup>ème</sup> fois de suite  
Botans sera chargé d'organiser les jeux intervillages 2019



## **COMMISSION ACTION SOCIALE**

La prochaine rencontre de convivialité aura lieu

**le samedi 22 septembre de 14 h à 17 h**

## **ARRÊTE PRÉFECTORAL SECHERESSE**

L'arrêté préfectoral du 05/09/2018 restreint un peu plus l'usage de l'eau dans toutes les communes du Territoire de Belfort :

### **Les restrictions et interdictions des usages de l'eau en cas de crise sécheresse**

Retrouvez l'intégralité des mesures de restrictions et d'interdiction fixées par l'arrêté préfectoral n°90-2018-09-05-001 sur le site internet : [www.territoire-de-belfort.gouv.fr](http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr), ou dans votre mairie sur les panneaux d'affichage dédiés.

En application de l'arrêté précité, sont interdits sur le territoire des communes du Territoire de Belfort :

#### **Usages domestiques et collectifs :**

- Le lavage des voitures même en station professionnelle
- Le remplissage des piscines privées existantes d'une capacité supérieure à 2m3
- Piscines ouvertes au public: vidanges et remplissage soumis à autorisation
- L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément.
- L'arrosage des terrains de sport et des terrains de golf
- Le nettoyage des pistes d'athlétisme, des tribunes et des équipements de loisirs
- Le lavage des voiries
- Le lavage des terrasses, toitures et façades
- L'arrosage des pistes de chantiers
- Le fonctionnement des fontaines publiques d'agrément
- le lavage des réservoirs AEP et les purges des réseaux
- les opérations de maintenance pouvant entraîner une dégradation du niveau de rejet

#### **Usages économiques**

- les industries doivent appliquer le niveau 3 de leur plan d'économie.
- l'irrigation agricole: l'arrosage par aspersion est interdit.
- l'irrigation des cultures de semences, des cultures fruitières équipées de «goutte à goutte» ou de «pied à pied» et des cultures maraîchères, florales et pépinières est interdit entre 20h et 8h.

#### **Ouvrages hydrauliques et plans d'eau**

- le débit réservé doit être strictement respecté.
- à l'exception des ouvrages hydrauliques servant à l'alimentation en eau potable ou à la navigation
- Plans d'eau : vidange et remplissage interdits

*\* Des dérogations existent : elles doivent être sollicitées et justifiées auprès de la direction départementale des Territoires.*

Les restrictions figurant dans ledit arrêté sont d'application immédiate et pour une durée d'application de 2 mois.

Leur non-respect est passible d'une contravention de 5<sup>ème</sup> classe.

## **Rappel : 25<sup>ième</sup> MARCHE POPULAIRE de BOTANS**

**Le dimanche 9 septembre 2018**

L'Association « **Lou Veil Melun** » organise sa 25<sup>ième</sup> marche populaire.

Le parcours de 10 kilomètres ne présente aucune difficulté.  
Les inscriptions se feront le jour-même de 8 heures à 16 heures  
à la salle des fêtes de BOTANS,  
ZAC des Saules.

Une collation gratuite sera offerte à chaque contrôle ainsi que des jeux.

Participants : tous sans limite d'âge, les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés.

Prix : 2 € pour les adultes, gratuit pour les moins de 8 ans.  
Buvette et restauration sur place.

Pour plus de renseignements :  
Mr Patrick MUTSCHLER  
1 rue de la Milleratte  
90400 BOTANS

email : [patrick.mutschler6@gmail.com](mailto:patrick.mutschler6@gmail.com)  
Tél : 06.07.46.42.42

## **COURSE du LION 2018 : 35<sup>ème</sup> Edition**

Le Semi-Marathon International du Lion 2018 emmènera les coureurs de Montbéliard vers Belfort **le dimanche 23 septembre**, le sens est inversé chaque année.

L'accès à la route de Montbéliard sera de ce fait fermé à la circulation à partir de 8 h 30 jusqu'à 14 heures. Pensez à prendre vos précautions si vous avez à prendre la route ce jour-là.

Les horaires :

- **9h30** : 10 km au départ de Châtenois Les Forges,
- **10h00** : semi-marathon international « Le Lion » au départ de Montbéliard,
- **10h15** : La Féline au départ d'Andelnans,

Pour les plus jeunes :

- **8h55** : Mini Lion poussins (1 km) à Belfort,
- **9h05** : Mini Lion benjamins (2 km) à Belfort,
- **9h25** : Mini Lion minimes (3 km) à Belfort.

## **FÊTE du MUSEE AGRICOLE**

La fête du Musée aura lieu **le 14 Octobre de 10h30 à 19h**

Possibilité de se restaurer sur place le midi avec **Choucroute Garnie** au menu

Le thème de la fête : "**Récoltons et conservons**"

Les visiteurs pourront déguster les nombreuses douceurs du musée :  
confitures, gâteaux, gaufres, célestines, jus de pomme...

A bientôt !

## ***ENQUÊTE PUBLIQUE : Classement dans le Domaine Autoroutier***

**Objet :** Classement dans le domaine autoroutier du barreau A36/RN1019 ainsi que des bretelles de liaison entre l'autoroute A36 et la RN1019.

Un dossier et un registre d'enquête seront déposés en mairie et tenus à la disposition de public **du vendredi 14 septembre au lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 inclus**.

Monsieur René BAILLY, ingénieur divisionnaire des travaux publics d'Etat en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de BOTANS pour recevoir ses observations,

- **Le vendredi 14 septembre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Le samedi 29 septembre 2018 de 8h30 à 11h30**

## ***ENQUÊTE PUBLIQUE : Schéma de Gestion et d'Aménagement de l'Allan***

Il sera procédé **du lundi 3 septembre 2018 au vendredi 5 octobre** à une enquête publique préalable à l'approbation de schéma de gestion et d'aménagement des eaux de l'Allan.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de BELFORT. Cette enquête concerne 160 communes incluses dans le périmètre du SAGE Allan et situées dans les trois départements, Territoire de Belfort, Doubs et Haute-Saône.

Pour le Territoire de Belfort, le dossier d'enquête est consultable dans les mairies suivantes aux jours et heures d'ouverture habituelles de celles-ci :

Belfort, Bavilliers, Châtenois les Forges, Delle, Fontaine, Giromagny, Grandvillars, Rougemont le Château, Valdoie

Il est aussi possible de consulter l'enquête sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort :

<http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques>

Le public pourra formuler pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions :

- Sur les registres déposés dans toutes les mairies désignées comme lieu d'enquête
- Par correspondance à la mairie de Belfort à l'attention du président de la commission d'enquête
- A l'adresse internet ci-dessus via l'onglet « réagir à cet article »

Le président et/ou un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public dans les mairies proches de Botans suivantes :

- **Belfort le 5 octobre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Bavilliers le 22 septembre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Châtenois-les-Forges le 29 septembre de 9h00 à 12h00**